

COIGNIÈRES MAG

#111 NOVEMBRE 2021

L'ESSENTIEL DE L'INFO

Dossier spécial urbanisme

La Ville de Coignières à l'ère numérique

Focus sur les actions portées par le service emploi

L'actualité des générations

Travaux en ville

Portrait : Henri Pailleux, 38 ans au service de Coignières



MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021
RÉUNION PUBLIQUE :
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Ensemble, construisons demain !

 Le port du masque et le pass sanitaire sont obligatoires

WWW.COIGNIERES.FR



Sommaire

Coignières MAG vous a interpellé,
dites-le-nous.



7



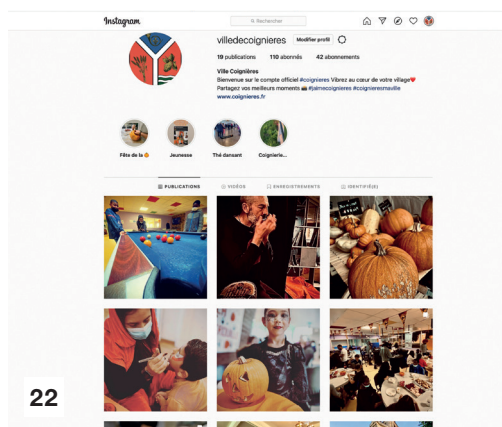
8



12



19



22



24

4 RETOUR EN IMAGES

8 DOSSIER Urbanisme

12 ACTUS DES GÉNÉRATIONS

Enfance :

À Coignières, les actions culturelles dans les écoles se multiplient !

Jeunesse :

Le CME devient le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ)

Seniors :

Des activités à foison pour nos seniors !

18 TEMPS FORTS EN VILLE

Aide à l'emploi

Agenda

La Forge, coopérative d'activité et d'emploi

22 ZOOM SUR...

La Ville de Coignières à l'ère du numérique
Divers travaux pour améliorer le quotidien
Commissions extra-municipales

24 PORTRAIT

Henri Pailleux,
38 ans au service de Coignières

25 INFOS PRATIQUES DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

26 CARNET DES COIGNIÉRIENS

Bonheur - Regrets

27 TRIBUNES LIBRES

Directeur de publication : Didier Fischer - Rédaction et photos : Cabinet du Maire - Service communication

Conception : Service communication - Impression : Nord'Imprim 03 28 43 84 00 - Dépôt légal : ISSN 2610-8542 novembre 2021



Madame, Monsieur,

2021 arrive à son terme, l'occasion de tirer un bilan d'une année qui aura été une nouvelle fois marquée par la COVID-19.

Dès janvier, les services de SQY, comme les agents de la ville et du CCAS, se sont mobilisés dans le cadre de la vaste campagne de vaccination. Une opération à grande échelle qui nous a permis de lutter efficacement contre l'avancée épidémique. Les premiers résultats furent probants au niveau national, permettant un fléchissement des mesures sanitaires à compter de juin. Dès lors, nous avons pu vous proposer une reprise de certaines manifestations, à l'instar de la remise des récompenses pour les jeunes diplômés, ou la fête de la musique et de la ville...

2021 aura aussi été marquée par le lancement en octobre de nos nouveaux sites internet : de la ville et de l'Espace Alphonse Daudet. Plus ergonomiques, plus fonctionnels, ces deux sites apportent de nouveaux services dans une configuration à la fois plus moderne et plus intuitive. La fin de l'année sera marquée par le début de la révision de notre PLU, une démarche nécessaire afin de préserver aussi bien notre environnement que l'originalité de notre village.

Chaque Coigniérien est invité à se mobiliser aux divers temps d'échange qui seront proposés dans la perspective de cette révision. Soyons nombreux à la réunion de lancement prévue le mercredi 24 novembre prochain, à 19h30, à la Maison de Voisinage. Novembre est aussi annonciateur de la fin d'année et des festivités qui entourent cette période si particulière de nos calendriers. Du Marché de Noël les 27 et 28 novembre aux illuminations qui couvriront notre ville, autant de moments annonciateurs de la féerie de Noël.

Je vous invite maintenant à découvrir ce nouveau numéro du Coignières Mag, dont le dossier est consacré à l'urbanisme.

Bonne lecture.

Didier FISCHER

Votre Maire
Vice-président de SQY



FORUM DES ASSOCIATIONS / 4 SEPTEMBRE

Plébiscité par les Coigniériens, le forum des associations a une nouvelle fois suscité un vif intérêt ! 550 visiteurs ont ainsi investi le Gymnase du Moulin à Vent le samedi 4 septembre. Inscription sportive ou renouvellement de l'adhésion, démonstrations sportives, échanges avec Monsieur le Maire et les élus municipaux, balades à poney pour les enfants : un événement fédérateur et informatif qui a rassemblé 39 associations de la Ville.



JOURNÉES DU PATRIMOINE / 18-19 SEPTEMBRE

Expositions, marches promenades commentées aux rigoles et à la Fontaine des pères, visite guidée du centre ancien, espace calligraphie, coin « retrouvailles » avec d'anciennes photos de classes : la Ville de Coignières et l'association HPPEC (Histoire et Protection du Patrimoine et de l'Environnement de Coignières) se sont évertuées à valoriser notre patrimoine local les samedi 18 et dimanche 19 septembre, dans le cadre des journées européennes du patrimoine.





LA PROPRETÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS ! / 19 SEPTEMBRE

Le dimanche 19 septembre, près de 60 Coigniériens ont activement participé au World Clean Up Day, action citoyenne luttant contre la prolifération des déchets sauvages. Administrés, élus, associations et entreprises ont collecté 1600 litres de déchets divers, 1200 litres d'emballages et 9 litres de filtres de cigarettes en 1h30 ! Préalablement à cette journée mondiale, huit classes des écoles élémentaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol avaient également contribué au nettoyage de notre territoire communal, le vendredi 17 septembre, en ramassant des ordures ménagères et des emballages recyclables à proximité des groupes scolaires de la Ville, en présence de Monsieur le Maire, de l'élue en charge de la transition écologique Cyril Longuépée, de deux agents communaux et d'enseignants.



CROSS ROAD / 19 SEPTEMBRE

De nombreux sportifs expérimentés et amateurs ont participé au Cross Road, manifestation sportive organisée par l'association CAP Coignières, le dimanche 19 septembre. Les quatre déclinaisons de cette compétition (course sur route de 7 km, trail de 14,1 km, semi-marathon de 21,1 km (route + trail) et marche nordique de 12 km) ont demandé aux coureurs une débauche d'énergie ! Bravo aux participants pour leur investissement et leur ténacité !





PRÉSENTATION DE LA SAISON CULTURELLE / 24 SEPTEMBRE

Les férus de culture n'attendaient que ça !

La présentation de la saison culturelle 2021-2022 s'est déroulée le 24 septembre dernier, à l'Espace Alphonse Daudet. Rencontre avec la nouvelle équipe du théâtre, vernissage de l'exposition photographique « Intermittent » de Franck Stromme, représentation « Poquelin, l'entretien exclusif », cocktail : en somme, une soirée mémorable pour les nombreux visiteurs.



INAUGURATION DU GYMNASÉ SUITE À SA RÉNOVATION / 2 OCTOBRE

Samedi 2 octobre, environ 150 personnes ont participé à la cérémonie

d'inauguration du Gymnase du Moulin à Vent suite à sa rénovation, en présence de Monsieur le Maire et des élus, en particulier Florence Cocart, Sophie Piffarelli, Mohamed Mokhtari et Salah Krimat. Étaient également présents, Madame la sous-préfète Hélène Geronimi, Monsieur Grégory Garestier, Conseiller départemental et des jeunes élus du Conseil municipal des enfants (CME). Des démonstrations sportives (karaté, badminton, escalade, basket et danse) ont été assurées par des acteurs associatifs. Par la suite, une visite guidée de l'équipement a été proposée aux visiteurs.





UN VIDE-GRENIER FÉDÉRATEUR ! / 3 OCTOBRE

Dans une atmosphère chaleureuse, malgré le temps pluvieux, de nombreux chineurs et vendeurs ont multiplié les bonnes affaires lors du vide-grenier organisé par la Municipalité le dimanche 3 octobre, sur le parking de la Gare, en présence de Monsieur le Maire et de plusieurs élus municipaux.



FÊTE DE LA CITROUILLE : UNE PREMIÈRE RÉUSSIE ! / 30 OCTOBRE

L'Espace Alphonse Daudet a accueilli la première édition de la fête de la citrouille le samedi 30 octobre. Organisé par la Municipalité, cet événement familial a intéressé 340 petits et grands, venus participer aux multiples animations proposées : découpe et décoration de citrouille, espace « maquillage gratuit », point photo, découverte de la plantation des potirons, exposition... Destiné aux enfants, le spectacle « Firmin et Hector, croque-morts chanteurs » a ponctué cette manifestation teintée de convivialité.





Révision du PLU de Coignières : une démarche participative et collective

La Municipalité amorce la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), hérité de la précédente majorité. La concertation sera le maître-mot tout au long du processus.



Coignières, vue du ciel



La commune de Coignières a lancé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 17 décembre 2020. Cette révision poursuit plusieurs objectifs :

- **Améliorer le cadre et la qualité de vie** des Coigniériens en intégrant la transition écologique dans les projets d'urbanisme ;
- **Faire évoluer les zones d'activités économiques** pour répondre aux enjeux écologiques et économiques futurs ;
- **Mettre en place une nouvelle conception du déplacement** qui permet la cohabitation apaisée des flux de transit et des flux locaux du quotidien ;
- **Affirmer les fonctions de "portes" de la commune de Coignières** : porte du Grand Paris, porte de son agglomération SQY et porte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Le végétal doit devenir le lien entre tous ces objectifs, il doit s'infiltrer dans les espaces urbanisés pour en tisser la trame.



Route Nationale 10

La concertation au cœur de la révision

Afin de co-construire cette révision du PLU, SQY et Coignières ont souhaité lancer une démarche participative auprès des habitants, usagers et actifs du territoire. L'objectif : permettre à tous les Coigniériens de participer activement à ce travail d'envergure afin d'imaginer et construire ensemble, la ville de demain.

Intitulée « diagnostic et enjeux », la première phase de la révision du PLU vise à comprendre le territoire et identifier les principaux enjeux d'urbanisme : « C'est la partie factuelle. Le Plan Local d'Urbanisme doit être conçu avec les habitants, nous devons savoir de quelle manière les administrés voient leur commune. Il est primordial que les habitants prennent part au diagnostic car ils possèdent ce que l'on appelle un savoir d'usage », indique Cyril Longuépée, adjoint au Maire en charge de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux. De ce fait, la Municipalité invite les administrés, usagers, salariés et commerçants de Coignières à participer à la réunion publique organisée **le mercredi 24 novembre, à 19h30, à la Maison de Voisinage**. Initié par la Ville, en collaboration avec SQY, ce temps d'échange est ouvert à tous. Chaque Coigniérien ayant une connaissance du territoire à apporter, la participation du plus grand nombre est essentielle.

Trois ateliers jalonnent cette première phase :

- ▶ **Atelier « Un cadre de vie plus durable »** le mercredi 8 décembre, à partir de 19h30, à la Maison de Voisinage : « Les sujets suivants seront abordés : environnement, patrimoine, santé, nuisances, pollution, espaces agricoles, naturels et forestiers », énumère l' élu Cyril Longuépée.
- ▶ **Atelier « Coignières, une ville plus attractive »** le mercredi 5 janvier 2022, à partir de 19h30, à la Maison de Voisinage : « L'attractivité concerne plusieurs thématiques : le logement, l'emploi, la qualité de vie, le dynamisme économique, la diversité et la qualité des services, équipements et commerces... En somme, les participants évoqueront les différents éléments d'attractivité de la Ville et/ou d'un quartier », précise Cyril Longuépée.
- ▶ **Atelier « Les mobilités »** avec une partie à vélo et une partie piétonne **le dimanche 30 janvier 2022, départ de la Mairie à 10h.**

Pour prendre part à ces ateliers, les inscriptions sont obligatoires. Vous aurez la possibilité de vous inscrire au premier atelier lors de la réunion publique du mercredi 24 novembre. Pour information, une restitution de la première phase de concertation se tiendra **le mercredi 16 mars 2022, à partir de 19h30, à la Maison de Voisinage.**

Véritable socle du processus, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) constitue la deuxième étape de la révision.

Mené jusqu'à l'automne 2022, il exprime le projet politique en matière d'aménagement. En concertation avec l'ensemble des publics (riverains, entreprises, usagers), les élus municipaux sont chargés de l'élaboration du PADD. L'objectif étant d'établir un fil conducteur exposant un projet politique clair, ambitieux et cohérent. Dans la continuité du PADD, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) affinent le projet de la commune et garantissent les bonnes conditions de mise en œuvre de celui-ci.

La quatrième phase de la révision concerne « les consultations ».

SQY transmet le projet de PLU aux Personnes Publiques Associées (PPA), correspondant à toutes les autorités sur lesquelles le PLU peut avoir une incidence (Département, Région, État, Chambres Consulaires, territoires environnants...).

Effectué à l'automne 2023, le bilan de la concertation précède l'enquête publique ayant pour objectif de recueillir les avis et d'affiner le projet définitif. L'approbation du PLU est prévue courant 2024.



Le planning de la concertation



Mercredi 24 novembre 2021

À partir de 19h30, à la Maison de Voisinage : Réunion publique de lancement de la concertation

Dimanche 28 novembre 2021

De 10h30 à 14h00, sur la place de l'Église Saint-Germain d'Auxerre : Stand au Marché de Noël

Mercredi 8 décembre 2021

À partir de 19h30, à la Maison de Voisinage : 1^{er} atelier : « Un cadre de vie plus durable »

Mercredi 5 janvier 2022

À partir de 19h30, à la Maison de Voisinage : 2^e atelier : « Coignières, une ville plus attractive »

Dimanche 30 janvier 2022

À 10h, départ de la Mairie : 3^e atelier : « Les mobilités »

Mercredi 16 mars 2022, à partir de 19h30, à la Maison de Voisinage : Restitution de la première phase de concertation

+ d'infos sur le PLU et la concertation sur sqy.fr/plu-coignieres

Règles à respecter en matière d'urbanisme



Document guide définissant le projet global d'urbanisme et d'aménagement, le Plan Local d'Urbanisme spécifie les besoins et les limites dans tous les secteurs (aménagement du territoire, environnement, transport, agriculture...). Il détermine les conditions d'occupation des sols et fixe la nature des constructions, leur implantation et l'aspect extérieur des bâtiments. À titre d'exemple, dans le PLU, les zones A (agricoles) et N (naturelles et forestières) sont inconstructibles. Il n'est possible de construire qu'en zone U (zone urbanisée donc constructible).

La loi n°2019-1461 en date du 27 décembre 2019 renforce les pouvoirs du Maire en matière d'urbanisme. L'article 48 stipule que le Maire ou le président de l'EPCI est habilité à sanctionner les contrevenants, par le biais d'une mise en demeure et d'une astreinte financière, pouvant s'élever jusqu'à 500 € par jour de retard, plafonnée à 25 000 € au bénéfice de la commune.

Conformément au code de l'urbanisme, « lorsque des travaux mentionnés aux articles L421-1 à L421-5 ont été entrepris ou exécutés en méconnaissance des obligations imposées par les titres Ier à VII du présent livre et les règlements pris pour leur application ainsi que des obligations mentionnées à l'article L610-1 ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable et qu'un procès-verbal a été dressé en application de l'article

L480-1, indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées pour réprimer l'infraction constatée, l'autorité compétente mentionnée aux articles L422-1 à L422-3-1 peut, après avoir invité l'intéressé à présenter ses observations, le mettre en demeure, dans un délai qu'elle détermine, soit de procéder aux opérations nécessaires à la mise en conformité de la construction, de l'aménagement, de l'installation ou des travaux en cause aux dispositions dont la méconnaissance a été constatée, soit de déposer, selon le cas, une demande d'autorisation ou une déclaration préalable visant à leur régularisation ».

Divers manquements aux règles de l'urbanisme ayant été constatés à Coignières, le Conseil municipal a délibéré, le 7 juillet 2021, sur la mise en place d'une astreinte financière pouvant être prononcée à tout moment après l'expiration du délai imparti par la mise en demeure. Découvrez, ci-après, la grille tarifaire instituée.

Nature des travaux sans autorisation	Montant de l'astreinte journalière
Travaux ne générant aucune création de surface close et couverte Ex : réfection de toiture, ravalement, changement de menuiseries, travaux de clôture, abri bûche, carport, piscine, paraboles, panneaux publicitaires, fils électriques ou téléphoniques mal fixés sur le bâtiment ou aériens...	100 €
Travaux générant une création de surface close et couverte inférieure à 10 m ² Ex : Extension d'une construction existante de moins de 10 m ² , nouvelle construction accolée ou non à une construction existante de moins de 10 m ² ...	250 €
Travaux générant une création de surface close et couverte supérieure à 10 m ² Ex : Extension d'une construction existante de plus de 10 m ² , nouvelle construction accolée ou non à une construction existante de plus de 10 m ² ...	400 €
Changement de destination, changement d'usage d'un garage en pièce d'habitation ou division d'une unité d'habitation en plusieurs unités d'habitation	400 €
Récidive d'un riverain ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure pour des travaux réalisés sans autorisation	Majoration de 100 €/jour



2 QUESTIONS À



Cyril Longuépée,
Adjoint en charge de la transition écologique,
de l'urbanisme et des travaux

La rédaction : Pour quelle raison la Municipalité a-t-elle mis en révision son PLU ?

Cyril Longuépée : Notre équipe municipale est arrivée en décembre 2018. À cette époque, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'appliquait à Coignières, il n'y avait donc pas d'adaptation aux spécificités locales. Nous disposions de deux options. Nous pouvions reprendre du début l'élaboration d'un PLU qui n'était pas le nôtre et qui ne nous convenait pas mais cela supposait de rester en RNU et de se retrouver avec des projets que l'on ne pouvait pas empêcher. Nous avons opté pour la deuxième solution : approuver le PLU en décembre 2019 et le mettre en révision en décembre 2020. Le PLU actuel est insuffisant sur la forme et sur le fond : nous souhaitons mettre en avant les particularités de la commune. Ce faisant, nous respectons nos engagements pris lors de la campagne électorale.

La rédaction : Le 7 juillet dernier, le Conseil municipal a acté la mise en place d'une astreinte financière en cas de manquement aux règles d'urbanisme...

Cyril Longuépée : Nous avons délibéré car un nombre non négligeable de particuliers et d'entreprises ne respectent pas les règles. Parmi les personnes qui n'étaient pas en conformité avec la réglementation, certaines refusaient de se mettre en règle. La menace financière est un outil incitatif pour régulariser sa situation. C'est une décision dissuasive, le but n'étant pas de sanctionner financièrement mais d'instaurer un respect des règles. Pour certains travaux, y compris de rénovation, il est impératif de demander une autorisation d'urbanisme (agrandir sa maison, ravalier la façade, construire une clôture, par exemple). La première chose à faire est donc de vérifier si les travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme.

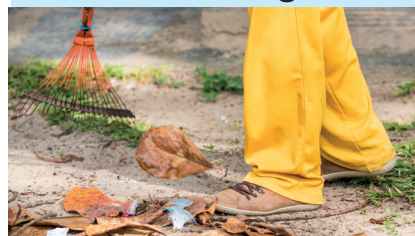


Glissez votre avis dans l'urne installée à l'accueil de la Mairie !



Les Coignériens souhaitant s'exprimer sur la révision de ce document de planification de l'urbanisme local sont invités à déposer leurs suggestions dans l'urne installée à l'accueil de l'Hôtel de Ville (et disponible jusque début 2023). Les administrés intéressés peuvent également émettre leur avis par mail, en écrivant à l'adresse mail suivante : revisionplu.coignieres@sqy.fr.

Entretien courant des trottoirs : une obligation



C'est à chaque propriétaire ou copropriétaire d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir. L'entretien se limite à un passage d'un mètre de large ou jusqu'au caniveau. Il comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et détritiques,
- le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver...

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper. Si le stationnement des voitures est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant votre logement ne vous est pas pour autant réservée. Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé.

Une nouvelle consigne de tri dès le 1^{er} janvier 2022



Les habitants de SQY seront invités à déposer, dans leur bac de tri à couvercle jaune, tous leurs papiers et emballages (hormis les objets). Une démarche visant à simplifier le tri et à augmenter le taux de recyclage des emballages plastiques en France, d'ici 2030.

+ d'infos : sqy.fr

À Coignières, les actions culturelles dans les écoles se multiplient !

La réussite éducative des jeunes coigniériens est le leitmotiv de l'exécutif municipal. Ainsi, une politique publique de démocratisation de la culture est menée au sein des groupes scolaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol. Cette volonté s'illustre par la mise en place, depuis la rentrée 2020, d'une myriade d'initiatives culturelles visant à favoriser l'éveil, l'apprentissage et l'épanouissement du jeune public. Nous vous proposons un tour d'horizon des multiples temps forts culturels proposés par la Municipalité, en collaboration avec les établissements scolaires, à destination des maternels et des élémentaires.



Tournoi d'échecs à la Maison de Voisinage

PRATIQUE DES ÉCHECS

Depuis 2020, la pratique échiquéenne est devenue monnaie courante dans nos écoles ! Sous l'égide de Claude Chéron, joueur et animateur diplômé de la Fédération Française des Échecs, les élémentaires participent, de septembre à juin, à des ateliers hebdomadaires « échecs en classe » sur la base de 12 ateliers par classe (le mardi après-midi à Gabriel Bouvet et le jeudi après-midi à Marcel Pagnol). En outre, à l'issue de chaque cycle, des tournois interclasses sont organisés avec une remise de coupes pour les vainqueurs et de médailles pour tous les participants, en présence de Monsieur le Maire.

À noter que les tout-petits bénéficient, parallèlement, d'une

initiation à ce jeu dispensée par les enseignants des écoles maternelles.

Preuve de l'implication de la Municipalité, chaque école maternelle et élémentaire a été dotée de 15 jeux individuels pour la classe, d'un échiquier mural magnétique dédié à l'animateur et d'un échiquier géant disposé dans la cour de récréation. Il en va de même pour le Centre de loisirs « La Farandole » (au sein duquel la pratique des échecs est déployée chaque mercredi, de 9h à 11h15, en présence de deux joueurs du club d'échecs d'Élancourt), détenteur de 10 jeux d'échecs individuels et d'un tableau mural magnétique pour les animateurs.

Notons que les écoliers de Coignières participeront, en 2022, à différents championnats organisés par la Ligue Île-de-France des Échecs :

- **Championnat départemental d'échecs des écoles**, le mercredi 26 janvier, aux Bréviaires ;
- **Championnat académique d'échecs des écoles**, le mercredi 23 mars, à Coignières. À cette occasion, les Salons Antoine de Saint-Exupéry accueilleront une vingtaine d'établissements scolaires, soit environ 200 joueurs ;
- **Championnat de France d'échecs des écoles** (sous réserve d'une classification au championnat académique).



ENFANCE

Dans le prolongement de cette activité ludique, **un spectacle vivant intitulé "La légende des deux châteaux" est en cours de création**. Axée sur les échecs, cette représentation mêlant théâtre, chant et danse concerne deux classes de CP-CM1 et de CM2 de l'école Marcel Pagnol.

Forces vives de ce projet, les élèves bénéficient de l'aide de leur directrice Camille Paillargue et de l'accompagnement de la Municipalité. Au total, près de 30 ateliers artistiques initiés par la commune au profit des enfants et assurés par des artistes professionnels de théâtre, de chant et de danse se dérouleront à l'Espace Alphonse Daudet, les vendredis après-midi, avec des séances de répétition sur scène. **Une restitution de ce spectacle ponctuera ce cycle créatif le mardi 28 juin 2022, sur la scène du Théâtre Alphonse Daudet.**

Rappelons que les échecs procurent aux pratiquants de multiples bienfaits : **développement d'une réflexion rapide et stratégique, amélioration de la créativité, stimulation de l'attention, mise en place d'un processus méthodologique de résolution de problèmes...**



Initiation au jeu d'échecs à l'école Marcel Pagnol

ATELIERS PHILO



Interactions à l'école Gabriel Bouvet

Pour la deuxième année consécutive, la Municipalité, en lien avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, encourage la tenue d'ateliers à visée philosophique en direction des écoliers. **Portés par le dispositif SEVE (« Savoir Être et Vivre Ensemble »)**, ces temps forts hebdomadaires d'une heure sont encadrés par Hiyon Yoo en maternelle (pour les 4-5 ans) et par Jeannine Bataille en élémentaire. Organisés sur deux cycles de 12 séances dans chaque école maternelle et élémentaire de la Ville, ces espaces d'expression permettent aux jeunes participants **d'interagir sur des questions universelles, de développer leur esprit critique, d'apprendre à structurer leur pensée, de respecter la parole de l'autre...** Parmi les thèmes abordés : l'amitié, la mort, la liberté, le respect des différences entre garçons et filles, notamment.



"Être au calme" rend heureux

VALORISATION DE LA LECTURE À L'ÉCOLE



En complément du **bibliobus "tout public"**, une **desserte est assurée dans les écoles le jeudi**, durant les semaines impaires, afin de sensibiliser les apprenants à la lecture sur des sujets ciblés. À ce titre, des animations (contes, kamishibai...) encadrées par des professionnels rythment ces instants appréciés du jeune public.

Autre initiative s'imbriquant dans la politique de valorisation de la lecture publique prônée par la Ville de Coignières, **un projet pédagogique autour du polar est conjointement mené par l'école élémentaire Marcel Pagnol et la Bibliothèque pour tous, en collaboration avec les professionnels du Centre de Ressources des Professionnels de l'Enfance/Bibliobus SQY** : tout au long de l'année, nos petits lecteurs sont accueillis au sein de la bibliothèque de Coignières.



Bibliobus SQY

Par ailleurs, les jeunes écoliers visiteront le Salon du Livre de SQY, prévu en avril 2022 au Vélodrome.



MISE EN LUMIÈRE DES ARTS DU SPECTACLE



En complément de la programmation scolaire, les petits coigniériens pourront assister à plusieurs représentations :

Spectacle « La Moufle » proposé par le CRPE/Bibliobus pour les 0-7 ans, le samedi 18 décembre, à 9h45 et 11h, au Théâtre Alphonse Daudet (gratuit) ;

Deux spectacles de théâtre et musique pour les enfants du Centre de Loisirs "La Farandole" pendant les congés de février 2022, dans le cadre du Festival en Yvelines « Odyssées 78 » ;

Spectacle "Complot dans l'dico", en partenariat avec l'association Prévention Maif, sur les risques domestiques, proposé à tous les écoliers élémentaires et élèves de 6^e du Collège de la Mare aux Saules, les 7 et 8 avril 2022 au Théâtre Alphonse Daudet.

En parallèle, une exposition ludique et pédagogique sur la prévention des risques domestiques, intitulée "Prudent contre les accidents", sera organisée à la Maison de Voisinage pour les 5-10 ans.

Le CME devient le **Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ)**

Nouveauté ! Cette année, pour la première fois, des 6^e et des 5^e du Collège de la Mare aux Saules constituent, en compagnie des écoliers, le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ).



Cérémonie de remise officielle de leur écharpe tricolore

Extension du CME, le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes conserve le même rôle que son prédécesseur. Cette instance **responsabilise les jeunes élus et favorise leur apprentissage de la citoyenneté**. Plébiscités par leurs camarades lors des élections organisées le mardi 5 octobre au sein des écoles élémentaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol et le mardi 12 octobre au Collège de la Mare aux Saules, en présence des élues Sophie Piffarelli et Yasemin Donmez et des

conseillers municipaux Nicolas Robbe et Olivier Rachet, les 27 membres du CMEJ ont par la suite participé à la cérémonie de remise officielle de leur écharpe tricolore, le samedi 23 octobre, en Mairie. Un temps solennel auquel ont assisté Monsieur le Maire et les élus municipaux, parrains des jeunes conseillers. Durant leur mandat d'un an, les 27 petits coigniériens **élaboreront des actions concrètes, se familiariseront avec le fonctionnement des institutions et participeront aux cérémonies commémoratives**.



Les 27 jeunes élus du CMEJ avec leurs parrains



JEUNESSE

Liste des 27 élus du CMEJ



Naëlle LOMBARD



Sovichet HUN



Imène LAJILI



Cara PRIEM



Youssef KHALIFI



Elyes MAINGÉ



Isaac NZANKA



Nejmeddine BENYAMINA



Janna BIOUTI



Caroline BUNEL



Soheyb KACHBAL



Firdaous NASRYA KTARI



Enzo SIMONNET



Lana HUBERT



Penda BA



Mohamed ACHAMRAH



Maïa LEFRANC



Manel BOULMEDAIS



Camille BEL



Elisa DA SILVA



Elian HAMAM



Sotheara HUN



Waïl SERRAR



Juline VERDAN



Naomie DIANGO



Ani ARABULI



Emmanuel VUANZA

La navette scolaire

désormais utilisée par les écoliers et les collégiens !

Depuis le mois de septembre, les collégiens de 6^e et de 5^e de la Mare aux Saules empruntent, eux aussi, la navette scolaire ! L'extension de ce service, initialement proposé aux écoliers des groupes scolaires Marcel Pagnol et Gabriel Bouvet, répond aux attentes de nombreuses familles de jeunes collégiens.



Arrêt de la navette scolaire devant le Collège "La Mare aux Saules"



**Horaires de la ligne 152 Coignières
École M.Pagnol - CLG La Mare aux
Saules les lundis, mardis, jeudis et
vendredis matins**

Pont de Chevreuse (rue du Mesnil
Saint-Denis) : **7:54**

La Gare : **7:58**

Les Marais (rue des Broderies) : **8:01**

Clos de Maison Blanche (avenue
Marcel Dassault) : **8:07**

Les Écoles (École Bouvet) : **8:11**

Alphonse Daudet (Parking de l'École
Pagnol) : **8:14**

Collège : **8:17**



Des activités à foison **pour nos seniors** !

Ces dernières semaines ont été particulièrement chargées pour nos aînés.



Loto géant aux Salons Antoine de Saint-Exupéry

Dans le cadre de la **semaine bleue**, le Centre Communal d'Action Sociale a organisé une multitude d'animations à l'adresse du troisième âge, du lundi 4 au vendredi 8 octobre. **Gym douce dynamique, séance de sylvothérapie (pratique ancestrale consistant à enlacer un arbre et procurant une sensation de bien-être), atelier de théâtre d'improvisation, loto géant** en présence de Monsieur le Maire et deux de ses adjoints Marc Montardier et Sophie Piffarelli, **art floral, thé gourmand dansant...**

Une diversité saluée par les nombreux participants :
« Avec l'équipe du CCAS, nous avons concocté un programme riche, avec des activités le matin et l'après-midi, tout en proposant des animations qui sortent de l'ordinaire, par exemple l'atelier de sylvothérapie et l'atelier "théâtre d'improvisation". Nous avons reçu de bons retours de la part des Coigniériens. Ils étaient tous très heureux de retrouver les festivités », précise Marc Montardier, élu chargé de l'action sociale, de la solidarité intergénérationnelle et du suivi des personnes vulnérables.



Atelier de sylvothérapie



Rendez-vous mensuel très apprécié des pensionnaires de la Résidence-autonomie "Les Moissonneurs", **les tables d'hôtes** ont effectué leur grand retour le mardi 12 octobre, après plusieurs mois d'interruption compte tenu du contexte sanitaire. Un déjeuner intergénérationnel et convivial auquel ont participé Monsieur le Maire, l'adjointe au Maire Sophie Piffarely et les conseillers municipaux Olivier Rachet et Xavier Girard.



Les tables d'hôtes à la Résidence-autonomie "Les Moissonneurs"



Autre événement plébiscité par nos aînés, **le thé dansant** du jeudi 28 octobre a permis à 150 danseurs de virevolter sur la piste de danse des Salons Antoine de Saint-Exupéry. Les élues Sophie Piffarely et Florence Cocart et les conseillers municipaux Jean-Luc Tanguy, Olivier Rachet, Jean-Dominique Perfillon et Nathalie Gervais ont pris part à cette parenthèse festive. À noter que le pass sanitaire était exigé.



À l'approche de Noël, le CCAS met les petits plats dans les grands pour nos personnes âgées ! **Le jeudi 9 décembre 2021, un banquet-spectacle** aura lieu au sein des Salons Antoine de Saint-Exupéry : « Cet événement remplace le goûter-spectacle organisé en 2019. Nous proposerons un repas préparé par un traiteur, avec en prime un spectacle sur scène », détaille l'adjoint au Maire Marc Montardier



Banquet-spectacle, en 2019



À vos agendas !

- **Samedi 20 novembre**
CAFÉ DES PARENTS
Centre de loisirs « La Farandole »
De 9h à 12h

- **Dimanche 21 novembre**
BOURSE AUX VÊTEMENTS
ET AUX JOUETS
Gymnase du Moulin à Vent
De 9h30 à 16h30

- **Mercredi 24 novembre**
RÉUNION PUBLIQUE
SUR LA RÉVISION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)
Maison de Voisinage
19h30

- **Jeudi 25 novembre**
DESSERTE DU BIBLIOBUS
Maison de Voisinage
De 16h30 à 18h30

- **Jeudi 25 novembre**
THÉ DANSANT
Salons Antoine de Saint-Exupéry
De 15h à 18h

- **Samedi 27 novembre**
(de 16h à 19h)
& **Dimanche 28 novembre**
(de 10h à 18h)
MARCHÉ DE NOËL
Place de l'Église Saint-Germain
d'Auxerre

Aide à l'emploi : un service à votre disposition

Reconversion professionnelle, orientation, formation : le service emploi œuvre quotidiennement pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des demandeurs d'emploi et des étudiants coignériens. Voici quelques exemples des événements organisés par ce service.



Parking du Centre commercial « Le Village »

PRÉSENTATION DE LA MISSION LOCALE

Le vendredi 1^{er} octobre, sur le parking du Centre commercial « Le Village », plusieurs jeunes âgés de 16 à 25 ans ont eu l'occasion d'échanger avec des référents de la Mission Locale, en présence du Maire Didier Fischer et de l'élue déléguée à l'emploi Florence Cocart. Un temps informatif durant lequel les jeunes ont pu découvrir les actions de cet espace d'accueil facilitant les démarches d'insertion professionnelle et sociale :

« C'est une autre manière d'établir le contact. Cela diffère du format traditionnel où le jeune prend rendez-vous et se déplace jusqu'au lieu d'accueil. Ce temps d'échange du 1^{er} octobre a été plus informel, plus convivial. Cela a facilité les interactions », déclare Florence Cocart.



FORUM DES TRANSPORTEURS

Le premier forum des transporteurs s'est déroulé au sein des Salons Antoine de Saint-Exupéry le mardi 12 octobre. De multiples sociétés (Savac, Transdev, Keolis...) et centres de formation (AFTRAL, Wotan) ont renseigné les visiteurs, lesquels ont pu se familiariser avec les différents métiers de transport de voyageurs en montant à bord d'un car et d'un bus mis à leur disposition. « Ce sont les transporteurs qui ont sollicité la Municipalité pour l'organisation de cet événement. Nous avons accédé à leur demande car c'est un secteur porteur d'emploi, pour toutes les tranches d'âge », explique l'adjointe au Maire Florence Cocart, présente en compagnie du premier magistrat de la commune.

De nombreuses offres sont à pourvoir dans les métiers du transport, nous vous invitons à prendre attache auprès du service emploi (01 30 13 17 66 – valerie.canetta@coignieres.fr), qui se chargera de vous mettre en relation avec les enseignes et les centres de formation spécialisés.



Forum des transporteurs - Salons Antoine de Saint-Exupéry



SALON DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION

Organisé par la Ville de Coignières, en collaboration avec la Cité des métiers et Pôle Emploi, le premier salon de l'orientation et de la formation s'est tenu le jeudi 18 novembre, dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry.

Au cours de cette manifestation ouverte à tous les publics (demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, lycéens, collégiens), trois ateliers ont été proposés et animés par l'équipe des conseillers de Pôle Emploi :

- les secteurs qui recrutent : les prérequis et les formations nécessaires
- se former différemment avant l'emploi
- l'application CPF, les financements et la sécurisation du projet professionnel

Étaient présents sur place, divers centres de formation et structures d'accompagnement :

Centres de formation

CFA AFFIDA - CFA des Métiers de l'aérien
CFA TRAJECTOIRE CHAMBRE DES MÉTIERS

DES YVELINES CMA - CHEP L'ÉCOLE DU SAVOIR
VERT ESSYM SUP DE VENTE - GARAC - INCM -
CEZ BERGERIE NATIONALE Pôle Formation - UFA
Granchamp sup - UFA Notre-Dame du Grand Champ
POP SCHOOL - WEB FORCE 3 3iS - AFPA
GRETA AFTRAL - CNAM - IFOCOP - IFAC - ÉCOLE
EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ - ACPPAV

Structures d'accompagnement pour les adultes

Cap d'emploi - Cité des métiers - Face - DAVA
La Forge - ESPO 78/UGECAM

Structures d'accompagnement pour les jeunes

SQYWAY 16/25 - École de la 2^e chance - Yvelines Info
Jeunesse

Entreprises en relation avec les centres de formation

SAVAC - INVIE - HIAB

2 QUESTIONS À

Florence Cocart,
*Première adjointe en charge
de l'emploi*



La rédaction : Peut-on en savoir davantage sur l'arrivée de La Forge à Coignières ?

Florence Cocart : La Forge était domiciliée à La Verrière mais elle ne pouvait plus bénéficier des locaux occupés. C'est la seule structure collaborative présente sur notre territoire et nous aurions trouvé regrettable qu'elle le quitte. En accord avec M. le Maire, M. Longuépée et moi-même avons donc reçu, en Mairie, des membres de La Forge afin d'évoquer l'installation de l'enseigne à Coignières. À l'heure actuelle, nous avons mis à leur disposition une domiciliation. C'est une entreprise sociale et solidaire qui s'inscrit totalement dans notre projet environnemental, en ce qui concerne les futurs tiers lieux et les espaces partagés, notamment. Le marché de l'emploi change et c'est une structure porteuse d'emploi et d'innovation. Par ailleurs, il y a une vraie entraide entre les adhérents de La Forge. Chacun échange avec son collègue sur son vécu. Les retours d'expérience, l'accompagnement et la solidarité sont des aspects très bénéfiques au travail.

LR : Un mot sur la première édition du salon de l'orientation et de la formation ?

F.C. : Ce premier salon a mis en avant toutes les structures qui peuvent vous permettre de vous orienter ou de vous réorienter. C'est un événement idéal pour cibler les entités présentes sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et pour faciliter vos démarches. Des accompagnateurs et intervenants étaient sur place pour orienter les visiteurs vers les structures qui sont en adéquation avec leur projet. Il y a également eu des ateliers à thème. Pour information, nous avons choisi la plage horaire 14h-19h afin que les salariés puissent s'y rendre après le travail.

Avec La Forge, créez votre entreprise en toute tranquillité !

Seule coopérative d'activité et d'emploi (CAE) des Yvelines, La Forge est domiciliée à Coignières depuis juin 2021.



Vous souhaitez lancer votre activité mais vous ne savez pas par où commencer ? Rejoignez La Forge ! Basée sur un mode de fonctionnement participatif, cette équipe d'experts soutient de manière substantielle les entreprises et les particuliers. Intégrer cette entité est bénéfique à bien des égards :

- Les moyens sont mutualisés : chaque entrepreneur verse un petit pourcentage de son chiffre d'affaires à la CAE afin de rémunérer les personnes chargées de la gestion de la comptabilité et de l'administratif ; ainsi, vous aurez davantage de temps à consacrer au développement de votre activité ;
- En tant qu'entrepreneur-salarié, vous percevez un salaire et vous bénéficiez de la même couverture sociale qu'un salarié classique ;
- Il existe une réelle entraide au sein de cet ensemble d'entrepreneurs : ateliers, formations, partage de projets, regroupement pour répondre à des appels d'offres...

- Peuvent intégrer La Forge :
- Les activités intellectuelles : formation, conseil, communication...
- Les activités liées à l'économie digitale : webmaster, développeur web, conseil en cyber-sécurité, maintenance informatique...
- Artisanat
- Design paysager, permaculture
- Les activités de bien-être
- Communication digitale et print : design, vidéo, photo, audio, media training...
- Services à la personne

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez Claude BIGEON
au 07 60 27 94 87 ou rendez-vous sur le site : laforge78.fr

EMPLOI



Salle informatique du service emploi

En outre, le service emploi accompagne régulièrement les administrés demandeurs par le biais de divers dispositifs :

Ateliers « Reprendre confiance en soi pour un meilleur accès à l'emploi »

Organisés deux à trois fois par mois (en fonction des thèmes et des vacances scolaires), le lundi après-midi, de 14h à 16h30, ces ateliers s'adressent aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion professionnelle. Lors de ces temps forts informatifs, les thèmes suivants sont évoqués :

- L'articulation entre les temps personnels, familiaux et professionnels. S'organiser pour optimiser sa recherche d'emploi et pérenniser son emploi ;
- L'image de soi, l'estime de soi pour se préparer à l'emploi ;
- Intervention d'un coach en image et communication afin d'adopter les codes gagnants, pour une communication cohérente, crédible et efficace ;
- Créer ou enrichir son réseau social et professionnel, rompre l'isolement. Pour information, ces ateliers peuvent être suivis en totalité ou partiellement.

Accompagnement individualisé à l'emploi et à la formation : Sur rendez-vous

Ateliers « Techniques de recherche d'emploi » :

Sur inscription - CV, lettre de motivation et préparation à l'entretien d'embauche. Une session est organisée tous les mois.

Cours de français langue étrangère :

Sur inscription - Cours de français à visée professionnelle. Tous les vendredis, de 13h45 à 16h30, en Mairie

Accès libre à l'espace consultation :

Salle informatique pour la recherche d'emploi. Lundi : 9h-11h / Mardi : 9h-11h30 / Mercredi : 14h-17h / Jeudi : 9h-11h30

Les inscriptions s'effectuent par téléphone ou par mail auprès de Valérie CANETTA.
Service économie & emploi :
 01 30 13 17 66
valerie.canetta@coignieres.fr



Les conseils de quartiers sont de retour !

Reportées en raison du contexte sanitaire, les réunions de quartiers des secteurs 3 et 4 ont fédéré une trentaine de Coigniériens les mercredis 29 septembre et 6 octobre.



En présence du Maire Didier Fischer et du conseiller délégué à la participation citoyenne Nicolas Robbe, une vingtaine d'administrés du secteur 3 ont échangé librement sur des thématiques inhérentes à leur quartier, le mercredi 29 septembre, en Mairie.

Une semaine plus tard, une quinzaine de Coigniériens résidant dans le secteur 4 ont participé à cette rencontre citoyenne, en compagnie de Monsieur le Maire, du conseiller municipal Nicolas Robbe et de l'élue chargée de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux Cyril Longuépée.

Pour information, les prochains conseils de quartiers se dérouleront au premier trimestre 2022.

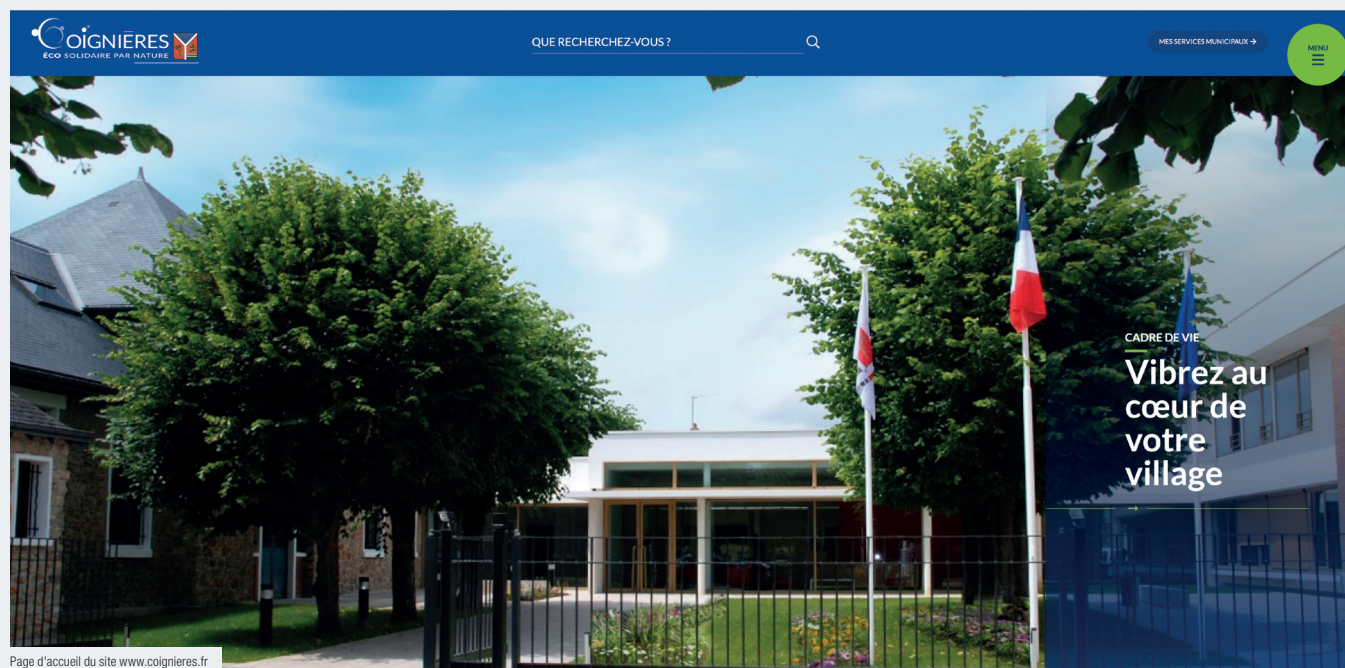


ZOOM SUR...

La Ville de Coignières à l'ère du numérique :

un nouveau site internet désormais disponible !

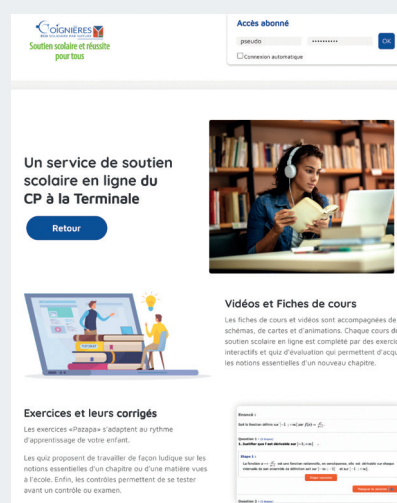
Depuis quelques semaines, les internautes profitent de nouveaux services digitaux qui améliorent leur navigation et leur accès aux informations municipales.



En premier lieu, une refonte du site internet de la Ville a été opérée. Interface repensée, ergonomie revisitée, graphisme modernisé, adaptation automatique aux différents terminaux (smartphones, tablettes...) : obtenir un renseignement n'a jamais été aussi simple ! Cette innovation numérique a également été apportée sur le site internet de l'Espace Alphonse Daudet, rendu davantage intuitif et fonctionnel.

Autre nouveauté, **un service d'accompagnement individualisé à la scolarité est désormais mis à la disposition** de tous les élèves des écoles élémentaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol, du CP au CM2. Accessible via le site internet de la Ville, cette plateforme dédiée au soutien scolaire est totalement gratuite et favorise la réussite des écoliers coigniériens par le biais de multiples fonctionnalités : aide aux devoirs personnalisée, leçons, vidéos pédagogiques,

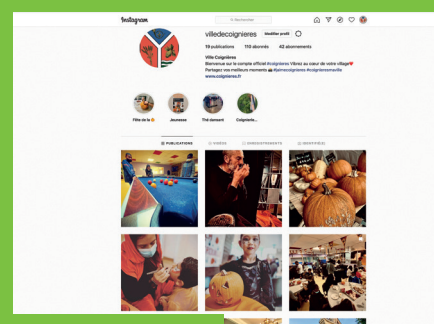
exercices corrigés, tableau de bord pour suivre ses résultats et sa progression, planning de révision modulable, outils d'apprentissage complémentaires (dictionnaires, calculatrice, annales du brevet)... Le site "<http://www.coignieres.fr/jerevise>" vient compléter le dispositif digital déployé par la Municipalité dans les deux groupes scolaires (tablettes, ENI, TNI...).



Nouveaux réseaux sociaux

Afin de favoriser l'accès aux informations municipales du plus grand nombre, deux nouveaux supports numériques sont désormais disponibles :

TWITTER ET INSTAGRAM
N'attendez plus, abonnez-vous au compte Twitter officiel (<https://twitter.com/VilleCoignieres>) et au compte Instagram officiel (@villedecoignieres) pour suivre assidument l'actualité de la Ville de Coignières !



Page d'accueil Instagram villedecoignieres



La Municipalité entreprend divers travaux pour **améliorer le quotidien des Coigniériens**



Sente piétonne



Borne d'accueil de l'Espace Alphonse Daudet



Place de stationnement et trottoir - rue de l'Attelage

- Dans le but de favoriser une traversée sereine des usagers, **la sente piétonne reliant le passage souterrain de la RN 10 à la gare de Coignières a été rénovée** le 24 août (une opération cofinancée à 50%). Prochainement, de nouvelles plantations orneront ce chemin emprunté quotidiennement.

- Il y a quelques semaines, **la borne d'accueil de l'Espace Alphonse Daudet** a été remise en état.

- La réfection du **chemin de Bellepanne** a été réalisée. Ainsi, la structure de la chaussée a été reprise afin d'éviter les risques d'érosion et de dégradation de celle-ci en cas de fortes pluies. À terme, un portique prohibant le passage des poids lourds sera installé.

- Courant octobre, une **troisième place de stationnement** a été créée rue de l'Attelage. Parallèlement, le trottoir a été repris afin de faciliter l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

- À la fin du mois d'octobre, **les baies vitrées de la Maison des Jeunes ont été changées** afin de garantir une isolation optimale de la structure.



Chemin de Bellepanne

Commissions extra-municipales



symboles de la démocratie participative prônée par la majorité municipale, deux commissions extra-municipales se réuniront prochainement : la commission consultative en charge de la préservation du patrimoine historique (**le 13 décembre**) et la commission consultative en charge du patrimoine naturel (**le 17 novembre**).

Ouverts à dix Coigniériens majeurs et inscrits sur les listes électorales et tirés au sort lors d'un précédent conseil municipal, ces comités permettent aux administrés de participer activement à la vie locale.



Henri Pailleux, 38 ans au service de Coignières

Maire honoraire de Coignières, Henri Pailleux s'est évertué à agir dans l'intérêt des Coignériens durant 38 années.



C'est l'histoire d'une rencontre fortuite ayant débouché sur un lien indéfectible : « *J'habitais Créteil et j'aspirais à acheter un pavillon. Un jour, en sortant de ma cueillette de cèpes dans la forêt de Rambouillet, j'ai découvert une pancarte indiquant une résidence pavillonnaire. J'ai visité le pavillon témoin et j'ai acheté ma maison actuelle* » se remémore Henri Pailleux, installé à Coignières depuis le 7 janvier 1977. Dès son arrivée, le Breton d'origine s'implique activement dans la vie locale, en accédant à la tête du syndic de sa résidence et en déposant les statuts du Tennis Club de Coignières, notamment.

Après trois années en tant qu'élu, Henri Pailleux succède à Robert Vian en 1986 et dirige les affaires municipales pendant 29 ans. Six mandats durant lesquels le membre de la Fondation Napoléon a toujours refusé de politiser Coignières, malgré son activité politique au Rassemblement pour la République (RPR) : « *Cela jette le trouble et se traduit par des combats sur le terrain avec les adversaires politiques. J'ai toujours considéré que ce n'était pas opportun pour la situation générale de la Ville, ni adapté à une commune de 4500 habitants. Je n'ai jamais émis le moindre document politique à Coignières* », assure l'ancien spécialiste dans la sûreté nucléaire.



PLÉTHORE DE FAITS MARQUANTS

Plus jeune encarté de l'Union pour la nouvelle République (UNR) à 18 ans (une prise de décision consécutive au retour aux affaires du Général de Gaulle en 1958), l'homme aux convictions « *gaullistes-bonapartistes, deux hommes peu ordinaires qui ont mené la France sur des sentiers très prometteurs* » a toujours eu la politique chevillée au corps. Un attrait pour l'exercice qui se vérifie encore aujourd'hui, en témoigne son « *suivi assidu de l'actualité politique* ».

Au cours de ses « *six mandatures assez extraordinaires* », cet amoureux de la nature a laissé une trace indélébile à Coignières. De multiples réalisations sont marquées de son sceau : construction de la nouvelle mairie, de l'Espace Alphonse Daudet, du centre de loisirs « La Farandole » et du centre commercial « Les Portes de Chevreuse », réhabilitation complète de la résidence des Acacias et de l'Eglise Saint-Germain d'Auxerre, entre autres...

CUISINE ET... POLITIQUE

Pourtant, rien ne prédestinait l'ancien sportif (pratique du handball, de l'alpinisme, de l'aviron et de l'athlétisme) à un avenir si brillant. Dans son enfance, le fêru de cuisine de 81 ans a connu un parcours scolaire semé d'embûches : « *Je me suis fait virer de toutes les écoles communales de Soissons. Mon père m'a envoyé chez les Jésuites à Compiègne, dans l'Institution Guynemer mais j'ai été renvoyé de cet établissement car j'avais été recalé à la première partie du baccalauréat* ». Après un passage au lycée Hoche à Versailles, où il a « *eu un déclic* », Henri Pailleux entre à l'université, obtient un doctorat en physique nucléaire puis devient assistant à l'université de 1967 à 1975.

Depuis sa démission de ses fonctions de Maire en 2015, l'ami du président du Sénat Gérard Larcher occupe ses journées en regardant des émissions politiques et historiques mais également en concoctant ses mets préférés (homard à l'américaine, poulet marengo, saumon à l'oseille, gigot en croûte, osso bucco, cailles, poulet au vin jaune, kouign-amann...).

Retrouvez, sur le site internet de la Ville www.coignieres.fr,
l'intégralité des réalisations du Maire honoraire de Coignières Henri Pailleux, de 1986 à 2015.



DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

Conseil municipal du 22 septembre 2021

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, AU TITRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU THÉÂTRE ALPHONSE DAUDET

La construction du Théâtre Alphonse Daudet date de 1995. Ce bâtiment d'une surface de 2283 m² est alimenté par deux chaudières Optimagaz 291 de puissance 288kW, année de fabrication 1997. Au fur et à mesure des années, la dégradation du bardage a eu pour cause des infiltrations d'eau (associées au vent), ce qui a entraîné une dégradation de l'isolation qui s'est fixée à la verticale entre les panneaux de structure et s'est tassée vers le bas, entraînant un manque d'isolation à certains endroits. Une reprise du bâtiment était donc nécessaire car extrêmement énergivore. Lors d'un précédent conseil, le 26 mai 2021, nous avons délibéré sur la mobilisation des fonds de concours dits de droit commun pour cette même opération. La délibération de septembre 2021 permet de mobiliser les fonds de concours spécifiques, dédiés aux équipements sportifs et culturels et de solder cette enveloppe. In fine, cette opération de rénovation énergétique sera donc co-financée à 59% (coût global : 605 000 euros).

Infos pratiques



Permanence CCAS

Chaque mercredi, de 14h à 20h, le CCAS tient une permanence individualisée pour les aides au permis en direction des 18-25 ans (bourse de 500 € allouée en échange d'une action citoyenne en ville), les demandes de logement social et les bourses d'étude.

Sur rendez-vous au 01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr



La Police municipale à vos côtés

> En période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h15 / 13h30-17h / Mercredi : 14h-19h30

> Hors période scolaire : Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h30 / Mercredi : 14h-20h / Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 17 ou le Commissariat d'Élancourt au 01 30 69 64 00.

Police municipale - 01 34 61 69 27

police.municipale@coignieres.fr



Le Maire à votre écoute

Soucieux d'apporter des réponses concrètes et personnalisées aux Coignériens, Didier Fischer, votre Maire,

assure une permanence en Mairie le samedi matin, de 9h à 12h. Ces temps d'échange, qui reposent sur le dialogue et l'écoute, visent à répondre efficacement aux préoccupations des administrés.

Permanence sur rendez-vous par téléphone au 01 30 13 17 83 ou par mail : secretariat.du.maire@coignieres.fr



Permanence du conciliateur de justice

La conciliation de justice est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite qui permet le règlement à l'amiable de vos

litiges (entre particuliers ou avec des professionnels), à l'exception : du droit de la famille, qui relève de la compétence de la Médiatrice familiale ; de l'administration, qui relève du Délégué départemental du Défenseur des Droits. Un conciliateur de justice vous reçoit en Mairie, le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois (8h45-12h et 14h-17h). Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr + d'infos : <https://www.conciliateurs.fr>



Permanences juridiques en Mairie

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, vous avez la possibilité de bénéficier de l'expertise d'un avocat assermenté qui vous apportera des réponses personnalisées. Un service municipal gratuit et accessible uniquement sur rendez-vous, de 17h à 19h30, en Mairie. Au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr

Votre prochain conseil municipal :

Mardi 14 décembre à 19h45 en Mairie

Retrouvez l'ordre du jour et les délibérations du conseil sur : www.coignieres.fr



Bienvenue aux nouvelles enseignes

▶ VAL'OR COURS

Organisme de formation
Prestataire de services, spécialisé dans le soutien scolaire et le coaching
5 rue des Louveries - 78310 Coignières
Tél : 07 82 92 80 81
www.valorcours.com
contact@valorcours.com

▶ LES PLANCHES

Restaurant - Bar
1 rue des Marais
Tél : 01 30 62 66 06
contact@lesplanches-resto.com

▶ ELECTRODEPOT

Electroménager, image, son et multimédia
Centre commercial « les Portes de Chevreuse » - RN10
Tél : 01 30 05 16 00
www.electrodepot.fr

▶ LORD OF CBD

Vente de produits à base de CBD
201 RN 10
Tél : 06 99 11 95 56 / 09 77 21 94 91
lordofcbd.fr
direction@lordofcbd.fr

▶ PIZZERIA SICILIA BELLA

Pizzeria - Vente à emporter et livraison
201 RN 10
Tél : 01 30 51 31 80

▶ LE SEMAPHORE

Bar tabac brasserie
45 RN 10
Tél : 01 87 08 87 85

▶ TYGROO PNEUS

Vente et montage de pneus - Entretien
3 rue de la Prévenderie
Tél : 01 30 51 40 45
www.tygroo-pneus.fr

▶ POINT S

Entretien et réparation de véhicules
5 rue du Pont des Landes
Tél : 01 30 62 07 51
www.points.fr
coignieres@points.fr

▶ PRO BÂTIMENT

Peinture - Revêtement de sol
37 rue des Broderies
Tél : 06 62 69 16 59

Bonheur

30/06/2021 Izhaan MOHAMMAD
13/07/2021 Jamal-Eddine ALFATH
06/08/2021 Asiyah AÏTERRAMI
28/07/2021 Lyana ZOROR
31/07/2021 Hana DIALLO
23/08/2021 Michelle SCACCIO MORETTO
27/08/2021 Bilal JBARA
03/09/2021 Assia CHOUIKHI
07/09/2021 Toulaye BARO
08/09/2021 Maria-Florentina CIOCIU
16/09/2021 Célia IFRAK
17/10/2021 Margaux JOLY
20/10/2021 Oumou BARRY
27/10/2021 Elena ROSSI

Mariage

Aucun accord de publication n'a été donné.

Regrets

04/07/2021 Daniel PAYOUX, à l'âge de 79 ans
18/07/2021 Anna Maria TYMEN, à l'âge de 86 ans
24/07/2021 Paulette CLOAREC, à l'âge de 96 ans
25/08/2021 Jérôme BONNAMY, à l'âge de 42 ans
20/02/2021 Yvette FORTIER, à l'âge de 97 ans
26/06/2021 Christiane SIMENEL, à l'âge de 81 ans
01/08/2021 Bruno DESIDERATI, à l'âge de 59 ans
11/08/2021 René COADIC, à l'âge de 74 ans
22/08/2021 Micheline TIPLIER, à l'âge de 84 ans
12/09/2021 Yves CAVEY, à l'âge de 78 ans
23/09/2021 Patrick BONEFOI, à l'âge de 66 ans
30/09/2021 Odette LECESTRE, à l'âge de 95 ans
02/10/2021 Paul LEBON, à l'âge de 84 ans

La Municipalité présente ses sincères condoléances aux familles des défunts.



Afin de garantir la libre expression de tous les groupes politiques représentés au sein du Conseil municipal, cette page est consacrée aux tribunes d'expression libre. Chaque groupe dispose d'un espace équivalent pour s'exprimer sous sa seule responsabilité.

Coignières continue d'innover

La rentrée 2021, aura été marquée par le lancement des nouveaux sites internet de la Ville et de l'Espace Alphonse Daudet. Plus modernes, plus intuitifs, ils apportent au quotidien de nouveaux services comme celui du soutien scolaire. Cette évolution n'est que la continuité de l'action municipale dans le cadre du déploiement du numérique, des ateliers à portée philosophique et de la sensibilisation aux jeux d'échecs dans nos écoles, une politique ambitieuse initiée depuis 2019 avec le concours des enseignants.

De la même manière, nous multiplions les initiatives qui visent à faire entrer Coignières dans la transition écologique. Les acquisitions foncières réalisées cette année afin de promouvoir la biodiversité en ville par un

corridor écologique et le développement des circuits courts par l'installation de maraîchers sur des terres rendues à l'agriculture témoignent des priorités qui sont les nôtres.

Pour protéger au mieux l'originalité de notre commune, nous lançons aussi la révision de notre PLU (Plan local d'urbanisme). Coignières, porte du PNR : une réalité qu'il convient de défendre et de préserver au quotidien face à l'appétit de certains investisseurs. Oui nous tenons à notre cadre de vie et c'est cette mobilisation collective qui permettra de faire entendre notre voix !

Enfin, le label « ville solidaire » ne dépareillerait pas à Coignières. Ce n'est pas seulement un vœu, mais une réalité.

Notre communauté, toutes générations confondues, a su se mobiliser depuis 2020, face à l'avancée épidémique. Nous tenions à vous remercier, sans oublier les services municipaux et le CCAS, pour cette mobilisation qui s'est maintenue dans la durée.

En espérant vous retrouver à l'occasion du marché de Noël, les 27 et 28 novembre prochain, annonciateur des fêtes à venir.

*Les Élus de la liste majoritaire
Un Élan Durable pour Coignières*

Chères Coigniériennes, chers Coignériens,

L'amélioration de la situation sanitaire nous permet enfin de retourner à une vie quasi normale. Avec la fin du confinement, la mairie a remis en place les conseils de quartiers, ajournés en 2020 à cause de la pandémie. Favoriser l'échange et la participation citoyenne est une bonne chose, même si malheureusement peu de personnes se sont déplacées pour exprimer leur point de vue sur la vie de leurs quartiers.

Il fut par ailleurs maladroît et dommageable que pour ces deux derniers conseils, Monsieur le Maire ait détourné ce moment privilégié de participation citoyenne en imposant une heure de monologue avant que l'auditoire ne puisse prendre la parole.

Il aurait été plus judicieux et approprié de laisser s'exprimer les participants ayant fait l'effort de venir et de donner à celles et ceux qui le souhaitaient un moment d'échange avec le Maire en fin de séance.

Dans la continuité de la reprise de la vie municipale, le mois d'octobre a vu l'inauguration de la rénovation du gymnase.

Si les couleurs des peintures n'emportent pas un engouement unanime, la rénovation de ce lieu semble répondre aux besoins du plus grand nombre de ses utilisateurs.

Avec un coût qui a quasiment triplé depuis les premières estimations pour finalement s'établir à 2,15 millions d'euros, nous déplorons que ce complexe reste une passoire énergétique (aucune isolation prévue) et que l'absence de local technique adapté exige une manutention lourde au personnel municipal.

Pour conclure, et tandis que la fin d'année approche à grand pas, nous profitons de cette tribune pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et de beaux moments avec vos proches.

*Xavier Girard
Président de Coignières Avenir*



MARCHÉ DE NOËL

SAM 27 NOV 16h à 19h

DIM 28 NOV 10h à 18h

PLACE DE L'ÉGLISE ST-GERMAIN D'AUXERRE - COIGNIÈRES

ILLUMINATIONS * STANDS * BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL
BUVETTE * BALADE À PONEY * SURPRISES

+ Infos 01 30 13 17 67 * evenementiel@coignieres.fr

 Partagez vos photos sur la page Instagram [villedecoignieres](https://www.instagram.com/villedecoignieres) avec [#jaimecoignieres](https://www.instagram.com/jaimecoignieres)